

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune de Chancia

Séance du 22 mars 2026 à 17 heures 15

Date de convocation :

16 mars 2026

Date d'affichage :

16 mars 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Délibération
2026-03-22/11
détermination du nombre
des adjoints

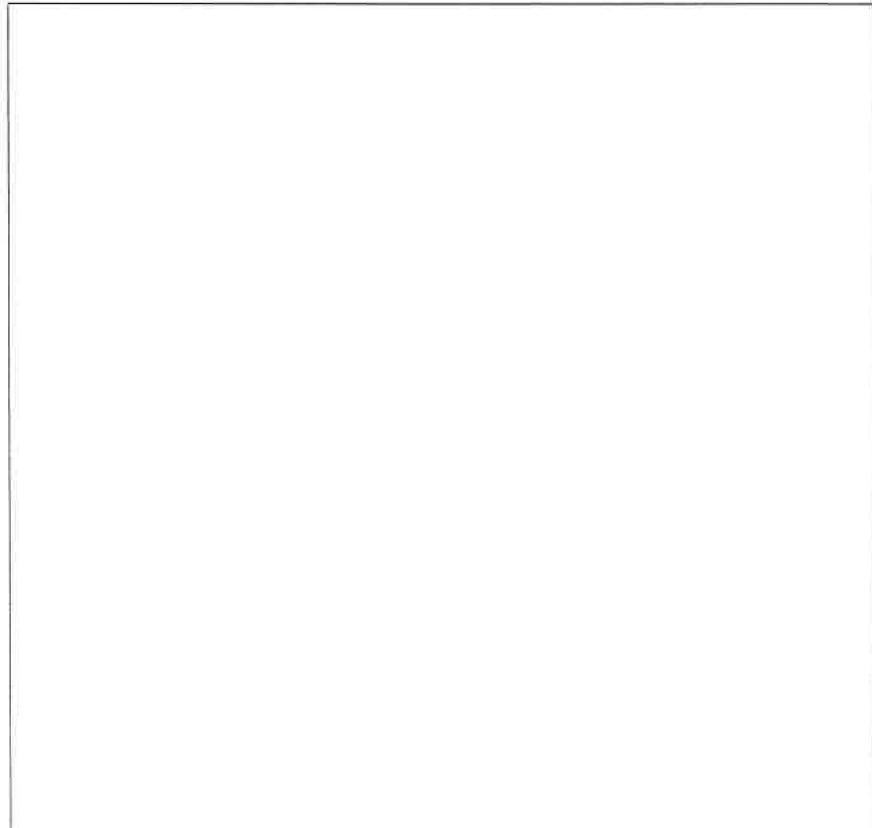
M. BARNOUX Laurent

Étaient présents :

BARNOUX Laurent - DELIANCE Jean-Luc - DUPERTUIS
Jocelyne - BERTHAIL Eric - MEYNET Francine - MOREL Anne-
Sophie - DUEZ Sophie - DAUTREMENT PERRET Laëtitia -
BOCQUENET Teddy - MASO-LECOMTE Angela - SALVADORI
Fabien

Secrétaire de séance :

M. SALVADORI Fabien



Délibération n° 2026-03-22/11

Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal (soit $11 \times 30\% = 3$)

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** par

- 11 voix pour,
- 0 abstentions, et
- 0 voix contre

à l'unanimité des membres présents, la détermination à 1 poste le nombre d'adjoints au maire.



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 039-213901028-20260322-20260322_11-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .
Publié ou notifié le .

Fait à Chancia, le 22 mars 2026

Le Maire, Laurent BARNOUX



Publié le : 23/03/2026 14:36 (Europe/Paris)

Collectivité : Chancia

https://www.commune-chancia.net/documents_administratifs/55791